

## **SIGNATURE D'UN ACCORD SOCIAL « LA POSTE ENGAGÉE AVEC LES POSTIERS »**

**Valérie Decaux, directrice générale adjointe en charge des Ressources Humaines du Groupe La Poste et les organisations syndicales CFDT, la liste Osons l'Avenir CFE-CGC / CFTC et l'UNSA-Postes ont signé le 4 mai 2021 un nouvel accord social national « La Poste engagée avec les postiers ». Cet accord conclu jusqu'à fin 2023 constitue une étape essentielle à l'appui du nouveau plan stratégique « La Poste 2030, engagée pour vous ».**

**Il viendra renforcer la politique RH de l'entreprise par 5 grandes orientations et des mesures liées aux moments clés de la carrière professionnelle des postiers. Ainsi, La Poste se fixe comme ambition de poursuivre ses actions en faveur de l'amélioration de la qualité de vie, de la santé et de la sécurité au travail et de développer une gestion prospective des ressources humaines. La Poste mettra en place des parcours professionnels innovants pour favoriser l'évolution professionnelle des postiers. La formation sera également au cœur de ce dispositif ainsi que les actions en faveur de l'insertion des jeunes dans l'entreprise.**

*« La signature de cet accord constitue une étape essentielle pour accompagner le nouveau plan stratégique « La Poste 2030, engagée pour vous ». Tous les postiers ont, individuellement et collectivement, un rôle fondamental à tenir pour soutenir l'entreprise dans sa transformation et la conduite de ses projets » a déclaré Valérie Decaux, directrice générale adjointe en charge des Ressources Humaines du Groupe La Poste.*



## Une politique RH renforcée autour de 5 grandes orientations

En renforçant sa politique RH, La Poste s'engage en faveur d'un emploi de qualité pour les postiers reposant sur le développement des compétences et les parcours professionnels ainsi que sur la qualité de vie au travail, La Poste se donne ainsi les moyens de proposer des perspectives professionnelles à chaque postier au sein de l'entreprise et **d'exclure, pour la durée de l'accord, tout dispositif collectif de départ contraint.**

### ⊕ 1. Renforcer la qualité de vie au travail ainsi que la préservation de la santé et de la sécurité au travail des postiers.

Les engagements du présent accord permettront de :

- renforcer les actions de prévention sur les postes de travail comportant de la pénibilité. Il vise aussi à mieux prendre en compte les enjeux de santé dans les organisations du travail et les parcours professionnels.
- continuer de proposer un environnement de travail de qualité ;
- poursuivre la démarche de prévention des incivilités pour les métiers en contact avec le public ;
- installer durablement une démarche de qualité de vie au travail dans toutes les entités avec par exemple : la prévention des risques psycho-sociaux (RPS) centrée sur la réduction des sources de stress collectivement ressenties par les équipes, la généralisation des espaces de discussion sur le travail, la possibilité de choisir le temps partiel pour les postiers qui le souhaitent...

### ⊕ 2. Développer une gestion prospective des ressources humaines pour accompagner les évolutions

Afin d'accompagner les postiers dans les transformations à venir, La Poste poursuit et développe sa démarche prospective avec :

- une anticipation des évolutions des métiers et des orientations en matière de développement des compétences par le renforcement du rôle de l'observatoire national des métiers de La Poste<sup>1</sup>;
- une gestion anticipée et dynamique des besoins en emplois et compétences menée au niveau national mais aussi au niveau local par la mise en place d'une gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) au niveau des territoires au plus près des lieux de vie des postiers.

### ⊕ 3. Développer la mobilité et les parcours professionnels des postiers

Pour renforcer la mobilité interne, l'accord propose deux nouveaux parcours de mobilité « l'itinéraire balisé » (nouvelles compétences à acquérir) et le parcours « pionniers » (changement de carrière) qui seront proposés selon les besoins des métiers. Ces parcours permettront de développer et diversifier la mobilité des postiers vers de nouvelles opportunités d'évolution professionnelle.

---

<sup>1</sup> Créé en 2015, l'observatoire national des métiers de La Poste est un lieu d'échanges entre la DRH Groupe, les DRH des branches et les représentants des organisations syndicales. Il a pour mission de mettre en cohérence les évolutions de l'environnement extérieur au Groupe ainsi que les projets de transformation internes avec leurs conséquences sur l'évolution des métiers et des compétences.

#### ⊕ **4. Développer les compétences et l'offre de formation**

Sur la durée de l'accord, un investissement annuel d'au moins **200 millions d'euros** sera consacré en faveur de la formation professionnelle. En lien avec le plan stratégique « La Poste 2030, engagée pour vous », deux domaines transverses ont été identifiés comme prioritaires en matière de formation : le **développement des compétences numériques** pour tous et **la culture client**.

#### ⊕ **5. Poursuivre les actions socialement responsables**

Avec plus de 4 500 alternants formés chaque année à une grande diversité de métiers de niveau CAP à Bac+5, **La Poste maintient sa politique volontariste en faveur de l'insertion des jeunes dans l'entreprise**. Une attention particulière sera portée aux jeunes issus des quartiers prioritaires définis par la politique de la ville ainsi qu'aux jeunes en situation de handicap.

Reconnue pour son engagement en matière de RSE, La Poste poursuit ses actions dans le **mécénat de compétences** à travers le soutien de postiers en faveur d'acteurs locaux et du secteur de l'économie sociale et solidaire.

### **4 mesures spécifiques à chaque étape de la carrière professionnelle**

#### ⊕ **1. Réussir l'intégration des nouveaux postiers et des postiers réalisant une mobilité à La Poste.**

Cet accord prévoit un parcours de formations et d'intégration pour les nouveaux arrivants avec l'identification de **postiers « repères »** qui, sur la base du volontariat, les aident dans leur orientation au sein de l'entité. **Les nouveaux managers, quel que soit leur niveau, bénéficient par ailleurs d'un parcours obligatoire de développement des compétences managériales.**

#### ⊕ **2. Accompagner les postiers intéressés par une nouvelle situation professionnelle**

L'accord propose un **dispositif complet d'accompagnement pour les postiers souhaitant effectuer une mobilité interne** (entretiens, bourse d'emplois, accompagnement par la filière RH...) ou concernés par une **situation de transition professionnelle** (proposition de postes en proximité géographique). Ce dispositif est également proposé pour les postiers souhaitant **changer de métiers ou développer de nouvelles compétences à l'extérieur du Groupe** : mobilité volontaire sécurisée, appui à la création ou reprise d'entreprise, appui à la mobilité vers l'économie sociale et solidaire...

#### ⊕ **3. Renforcer les compétences des postiers souhaitant poursuivre leur carrière professionnelle dans le métier qu'ils exercent aujourd'hui à La Poste**

Cet accord permet la reconnaissance de l'expérience et des compétences professionnelles des postiers, à travers le **dispositif de la valorisation des acquis issus de l'expérience** (VAE). Celui-ci permet d'obtenir en totalité ou en partie un diplôme ou un titre professionnel inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

#### ⊕ **4. Aider les postiers souhaitant préparer leur fin de carrière**

L'accord donne un meilleur accès aux postiers concernant leurs droits de retraite et les démarches à réaliser (échanges avec les services d'expertise RH,



## LE GROUPE LA POSTE

accès aux sites d'information...) afin de leur permettre de prendre leur retraite dans les meilleures conditions. Des dispositifs sont également proposés comme le **temps partiel aménagé senior** (TPAS) pour les salariés et les fonctionnaires, un **départ anticipé à la retraite** accompagné d'une aide financière pour les fonctionnaires ou encore un **départ en retraite progressive** pour les salariés.

Cet accord social « La Poste engagée avec les postiers » valable jusqu'au 31 décembre 2023 a été co-construit avec les différentes branches du Groupe La Poste qui sont parties prenantes de sa déclinaison. Les managers, soutenus par la fonction RH, qui sont également bénéficiaires de l'accord, seront également des acteurs essentiels du bon déploiement de celui-ci.

*\*Les organisations signataires représentent 36,5% de voix exprimées lors des dernières élections professionnelles. Les dispositions du présent accord s'appliqueront sous réserve du droit d'opposition des organisations syndicales non signataires.*

\*\*\*

### **A propos du Groupe La Poste :**

La Poste est une société anonyme à capitaux publics, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'Etat. Le Groupe La Poste est organisé en cinq branches : Services-Courrier-Colis, Réseau, Numérique, GeoPost et La Banque Postale qui constitue avec sa filiale CNP Assurances un leader européen de la bancassurance et de la finance verte.

Neutre en carbone depuis 2012, La Poste distribue 17,9 milliards d'objets par an dans le monde (lettres, imprimés publicitaires et colis), 6 jours par semaine. Attaché à sa présence territoriale, Le Groupe compte 17 000 points de contact (bureaux de poste, agences postales communales, relais poste commerçants) et 15 000 points d'accès à un service postal (Pickup, carrés pros, consignes ou encore drive colis).

En 2020, le Groupe La Poste a réalisé un chiffre d'affaires de 31,2 milliards d'euros, dont 40% à l'international, et emploie près de 249 000 collaborateurs, dans 48 pays sur 4 continents dont 190 000 en France.

Avec son plan stratégique « **La Poste 2030, engagée pour vous** », l'entreprise publique se fixe l'ambition de devenir la première plateforme européenne du lien et des échanges, humaine et digitale, verte et citoyenne, au service de ses clients dans leurs projets et de la société tout entière dans ses transformations.

### **Contact presse**

[service.presse@laposte.fr](mailto:service.presse@laposte.fr)

01 55 44 22 37